

SOCIÉTÉ ANONYME DES HOUILLÈRES DE ROCHEBELLE
ALÈS (GARD)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice 1944, dont nous avons à vous rendre compte aujourd'hui, conformément à l'article 34 de vos statuts, a été marqué, après de dures épreuves, par la Libération de la France et c'est avec une immense satisfaction que ce résultat a été accueilli dans notre région et dans le pays tout entier.

Pourquoi faut-il qu'à la joie que nous goûtions soit venue se mêler l'amertume causée par une décision que rien ne justifiait et qui paraît avoir été prise sur le plan idéologique sans qu'on ait su en mesurer, dès l'origine, toutes les conséquences ?

Nous voulons parler de la réquisition de notre exploitation, ordonnée par arrêté du Commissaire de la République de Montpellier, en date du 25 septembre 1944 et qui a eu pour résultat de nous déposséder de l'exploitation pour la confier à une régie qui devait fonctionner conformément à la loi du 11 juillet 1938.

Nous disons « qui devait » car, en réalité, à ce jour, aucune des garanties qui sont prévues dans la loi précitée ne nous a été accordée.

Il a fallu mettre à la disposition de l'entreprise réquisitionnée, non seulement tous les éléments corporels de l'exploitation, ce qui est la règle en pareille matière, mais encore une trésorerie de 14.500.000 francs, ce qui est contraire aux règles usuelles du droit. Aucun inventaire des biens requis n'a encore été dressé et, à ce jour, aucune indemnité ne nous a été versée pour un droit d'usage qui s'exerce depuis plus d'un an.

Tels sont les faits dont nous avons tenu à vous informer. On peut craindre que l'exploitation ne soit jamais plus remise entre nos mains, si, comme on l'annonce de divers côtés, une nationalisation, dans le genre de celle qui a été instituée dans le Nord et le Pas-de-Calais, vient se substituer à la réquisition. Or, vous savez comme nous, Messieurs, que notre constant souci dans le passé a été d'utiliser au mieux et de compléter chaque jour l'instrument de travail que vous nous aviez confié. Grâce à une politique d'économie et de sagesse, au prix d'une limitation des dividendes par vous librement consentie, nous n'avons pas cessé d'affecter la plus large part des bénéfices réalisés à l'aménagement du gisement et à la mécanisation toujours plus poussée de l'exploitation, en vue de rendre à la fois plus productif et moins pénible le travail de nos ouvriers, double but que nous ne perdions jamais des yeux. Nous poursuivions, d'autre part, un programme d'accroissement de leur bien-être, constructions de cités et de maisons ouvrières, aménagement de jardins, installation d'un hôpital, organisation de l'assistance sociale à domicile, éducation professionnelle des jeunes gens. Pour moi qui touche au terme de ma carrière et dont l'intérêt que je porte à Rochebelle depuis quarante ans a toujours passé bien au-dessus de toute ambition personnelle, je ne crains pas de dire ici au nom des collègues qui ont partagé mes travaux, au nom des directeurs et ingénieurs, dont le dévouement ne s'est jamais montré inégal à la technique, au nom de vous tous, Messieurs, actionnaires de Rochebelle, qui avez approuvé et encouragé notre politique, que nous n'avons démerité ni de notre industrie, ni de notre pays, et que rien dans notre gestion ne justifiait la mesure qui nous a brutalement frappés.

Puisqu'il nous est interdit de contribuer, comme nous l'avions voulu, par le développement de notre houillère, au relèvement du pays, notre rôle doit se borner aujourd'hui à réserver l'avenir en défendant l'œuvre accomplie en plein accord avec vous, de sauvegarder un patrimoine qui est le fruit de votre épargne et d'épuiser les moyens que la loi nous donne pour vous épargner une spoliation dont, malgré les promesses formelles du Chef de l'Etat, certains indices pourraient faire craindre que vous ne soyez menacés.

Il résulte de notre exposé que l'exercice 1944 se divise en deux parties très nettement séparées.

La première, du 1^{er} janvier au 30 septembre, qui est une période d'exploitation, a été marquée par des difficultés sans nombre dues à la prolongation de la guerre : chute sensible du rendement ; désagrégation continue des effectifs ; approvisionnements de plus en plus rares et de plus en plus chers.

L'augmentation du prix de revient a été telle qu'elle n'a pu être suivie d'assez près par un relèvement corrélatif de l'indemnité compensatrice dont le résultat eût été — en l'absence d'un relèvement des prix de vente — de combler l'écart entre les dépenses et les recettes.

Il en est résulté un déficit important du compte exploitation.

La deuxième période qui s'est écoulée du 1^{er} octobre au 31 décembre aurait dû bénéficier de l'indemnité de réquisition. Comme nous l'avons déjà dit, cette indemnité — que nous avons réclamée — ne nous a pas encore été versée.

Voici maintenant les renseignements que nous pouvons vous donner sur la période pendant laquelle nous avons assuré l'exploitation.

PERSONNEL ET EXPLOITATION

Au début de l'année 1944, l'effectif nominal était de 3.745 unités : nous disons nominal, car, en réalité, beaucoup d'ouvriers inscrits sur nos registres ne travaillaient pas, mais figuraient parmi ceux qui étaient venus à la mine au titre du service obligatoire, afin de se mettre à l'abri des départs pour l'Allemagne.

Au 30 septembre, l'effectif était tombé à 2.578 compte tenu des rectifications qui ont pu être apportées en fin de mois.

Les conditions d'exploitation ont été très difficiles, avec un ravitaillement déficient, un climat très défavorable à l'activité productrice et des interruptions de travail qui ont précédé et accompagné la Libération.

Le tonnage extrait a été du 1^{er} janvier au 30 septembre 1944 de 242.000 tonnes, alors qu'il était de 438.000 tonnes pour l'année 1943 tout entière.

Dans ce chiffre,
la part de Rochebelle est de 113.470 tonnes
la part de Fontenes est de 128.600 tonnes

La division de Rochebelle a souffert davantage que celle de Fontenes, à la suite d'une opération effectuée par la Résistance sur la machine d'extraction du puits Sainte-Marie, qui a eu pour résultat de mettre hors service la machine électrique pendant plusieurs mois et de l'obliger ensuite — après réparation sommaire — à marcher à puissance réduite en limitant son activité au seul étage 145.

Du 1^{er} janvier au 30 septembre, le tonnage vendu a été de 203.937 tonnes, se décomposant en

Charbons préparés	60.750 tonnes
Charbons lavés	81.289 tonnes
Charbons agglomérés	61.898 tonnes
Au total	203.937 tonnes

Le tonnage vendu en 1943 était de 383.302 tonnes.

Les troubles importants qui se sont produits dans le service des chemins de fer, tant à la suite de l'activité de la Résistance que des bombardements aériens, nous ont fréquemment obligés à stocker une partie de la production.

TRAVAUX NEUFS

Malgré les difficultés de toutes sortes que nous avons rencontrées, les travaux de recherche ont été maintenus au maximum d'activité compatible avec la situation du moment.

Les recherches des étages 250 et 350 du puits Saints-Marie ont dû, toutefois, être stoppées à la suite de l'immobilisation de la machine, car ces étages n'étaient plus accessibles.

Au 30 septembre, le TB cote 600 du puits Destival était creusé sur 606 mètres et les descentes de Drulhes avaient atteint la cote 534. Le percement était en voie d'être assuré courant 1945.

Au jour, une part importante de l'équipement du puits était commandée.

Enfin, le sondage de Vals avait atteint la profondeur de 316 mètres.

RÉSULTATS FINANCIERS

La dégradation du rendement, la baisse d'extraction, le renchérissement des matières premières, ont entraîné une augmentation du prix de revient qui n'a été compensée, ainsi qu'il a été dit plus haut, ni par un relèvement du prix de la houille (seule une augmentation de 12 francs des agglomérés au 1^{er} juillet 1944 a couvert le relèvement du prix du brai) ni par une augmentation suffisante de l'indemnité compensatrice.

En conséquence, le compte d'exploitation accuse une perte importante.

Si, malgré cela, nous pouvons aujourd'hui faire état d'un solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes, c'est parce que nous avons pu incorporer des recettes exceptionnelles qui n'ont aucun rapport avec l'exploitation et dont les principales sont :

une réalisation partielle des titres en portefeuille à des cours supérieurs à ceux qui étaient inscrits au bilan de l'année dernière ;

un boni d'inventaire important.

Les amortissements ont été calculés sur des bases normales et, pour tenir compte des conditions nouvelles résultant de la réquisition, nous nous sommes abstenus de procéder aux amortissements accélérés que nous avions effectués les années précédentes.

Par contre, nous avons prélevé une somme de 2.000.000 de francs à titre de Provision pour risques divers.

Dans ces conditions, le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice de	Fr. 2.297.341,78
auquel s'ajoute le report de l'exercice 1943, soit	Fr. 972.260,95
ce qui donne un total de	<u>Fr. 3.269.602,73</u>

Nous vous proposons de le répartir de la façon suivante :

5 % à la réserve légale	Fr. 114.367,10
Intérêts statutaires à 5 % :	
Capital ancien 13.000 actions libérées à 25 Fr	Fr. 325.000 »
Emission 1929 19.520 actions libérées à 25 Fr	Fr. 487.500 »
Emission 1942 35.842 actions libérées à 25 Fr	Fr. 896.050 »
Emission 1942 9.658 actions non libérées à 6,25	Fr. 60.362,50
	<u>1.768.912,50</u>

10 % au Conseil d'administration sur les bénéfices de l'exercice, déduction faite de la réserve légale et de l'intérêt statutaire	Fr.	40.456,22
Superdividende de 5 Fr. par action, 5 x 91.000	Fr.	455.000 »
Report à nouveau de l'exercice 1944	Fr.	880.916,91
	<u>Fr.</u>	<u>1.259.602,73</u>

Le dividende brut sera en conséquence de :

30 Fr. par action de Capital libérée :

11,25 par action de Capital libérée d'un quart :

5 Fr. par action de Jouissance.

Le mandat de vos Administrateurs : MM. SIEGLER, FLÉCHET, PIGEOT, expire cette année et vous avez le pouvoir à leur remplacement. Nous vous rappelons qu'ils sont rééligibles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le Comte BAGUENAUT DE PUCHESSÉ, Président,
Jean SIEGLER, Vice-Président.
Marius FLECHET.
Georges DESCOURS.
Gérard VERNES.
Pierre AYNARD.
André PIGEOT.
Augustin RICHARD DU MONTELLIER.

COMMISSAIRES

MM. Antoine BERTRAND.
Antoine ROLAND.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Laurent DAVID.
